Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail Rapport financier trimestriel pour le trimestre clos le 30 septembre 2024 (non vérifié)

Novembre 2024





Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail Rapport financier trimestriel

pour le trimestre clos le 30 septembre 2024

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du Travail et des Aînés (2024) ISSN 2818-6400

Des extraits du présent document peuvent être reproduits pour un usage individuel sans autorisation, pour autant que la source soit dûment mentionnée. Toutefois, la reproduction totale ou partielle à des fins de revente ou de redistribution nécessite une autorisation écrite préalable du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Disponibilité du document

Le document peut être consulté sur le <u>site Web de CCHST</u>. Pour demander une copie du document en anglais ou en français, veuillez communiquer avec le :

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

135, rue Hunter Est Hamilton (Ontario) L8N 1M5 Canada

Tél.: 905-572-2981 ou 1-800-668-4284 (au Canada et aux États-Unis)

Téléc.: 905-572-2206

Courriel : <u>servicesalaclientele@cchst.ca</u> Site Web : <u>www.cchst.ca</u>

Facebook: www.facebook.com/CCHST

YouTube: https://www.youtube.com/channel/UCEif6RBpNod2WX6imMSN94Q

Twitter: https://twitter.com/CCHST_CA

LinkedIn: www.linkedin.com/company/centre-canadien-d'hygiène-et-de-sécurité-au-travail-cchst-

Table des matières

1. Introduction	4
1.1 Autorité et mandat	4
1.2 Méthode de présentation	4
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et du cumul depuis	
le début de l'exercice	5
2.1 Déclaration des autorisations votées et législatives	6
2.2 Analyse des dépenses	6
3. Risques et incertitudes	7
4. Changements importants concernant les opérations, le personnel	
et les programmes	7
5. Approbation par les hauts fonctionnaires	8
Annexe	9

Déclaration décrivant les résultats, les risques et les changements importants relatifs aux opérations, au personnel et aux programmes.

1. Introduction

Le rapport trimestriel a été préparé par la direction, comme l'exige l'article <u>65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques</u>, et selon la forme et les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Le rapport doit être lu conjointement avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'un audit externe.

1.1 Autorité et mandat

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) est régi par la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* (L.R.C. [1977-1978-ch. 29), qui a été adoptée à l'unanimité par le Parlement du Canada. Cette loi vise à promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire par la création d'un institut national (le CCHST), dont la mission est de mener des recherches sur la santé et la sécurité au travail, d'en encourager l'application et d'en assurer la progression par une démarche collaborative.

Le CCHST est la ressource nationale du Canada en matière de santé et de sécurité au travail au Canada. Le CCHST se consacre à l'amélioration du rendement en matière de santé et de sécurité au travail en fournissant des services essentiels, notamment des services de transfert de l'information et du savoir, de la formation et de l'éducation, des outils rentables permettant d'améliorer le rendement en matière de santé et de sécurité au travail, des systèmes de gestion appuyant les programmes de santé et de sécurité, des initiatives visant la prévention des blessures et des maladies, ainsi que la promotion du mieux-être global – santé physique, psychologique et mentale – des travailleurs. Le CCHST a été créé pour fournir un point de convergence et de coordination des informations dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Le CCHST est, aux termes de l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, un établissement public indépendant qui relève du Parlement par l'entremise de la ministre du Travail et des Aînés. De plus amples informations sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes du CCHST figurent dans le Budget principal 2024-2025 du CCHST, disponible sur le site Web suivant : <u>Budget principal des dépenses (Partie II)</u>.

1.2 Méthode de présentation

Le rapport trimestriel a été préparé par la direction, selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Le tableau de l'état des autorisations ci-joint (voir l'annexe) comprend les autorisations de dépenser du ministère accordées par le Parlement et celles utilisées par le ministère, conformément au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière concernant l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'autorité du Parlement est nécessaire pour que le gouvernement puisse dépenser de l'argent. Les approbations sont données sous la forme de limites approuvées annuellement par le biais de lois de crédits ou de la législation, sous la forme d'une autorisation législative de dépenser à des fins spécifiques.

Dans le cadre du processus de présentation des rapports ministériels sur le rendement, le CCHST prépare ses états financiers ministériels annuels selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, qui sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement restent basées sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et du cumul depuis le début de l'exercice

La présente section met en évidence les éléments importants qui ont contribué à la variation nette des autorisations et des dépenses réelles pour le trimestre et le cumul clos le 30 septembre 2024.

Tableau 1 : Faits saillants des résultats financiers trimestriels et du cumul depuis le début de l'exercice (en milliers de dollars)

Déclaration des autorisations votées et législatives

(en milliers de dollars)	2024-2025 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2025	2023-2024 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2024	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulées au T2 de 2024-25	Dépenses cumulées au T2 de 2023-24	Écart entre les dépenses
Crédit 25 – Dépenses nettes de fonctionnement	6 320	5 234	1 086	2 766	3 551	(785)
Affectation bloquée du CCHST – Ajustement pour les recettes affectées aux dépenses provenant des mandats du gouverneur général	(697)	(697)	0	0	0	0
Crédit législatif - Régimes d'avantages sociaux	776	690	86	388	345	43
Recettes reportées, conformément à l'alinéa 6(1)g) de la Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.	4 500	4 500	0	3 528	3 225	304
Autorisations budgétaires totales	10 899	9 727	1 172	6 682	7 120	(438)
Autorisations non budgétaires	0	0	0	0	0	0
Total des autorisations	10 899	9 727	1 172	6 682	7 120	(438)

2.1 Déclaration des autorisations votées et législatives

À la fin du trimestre, le 30 septembre 2024, les autorisations budgétaires totales du CCHST pour l'exercice 2024-2025 ont augmenté de 1 172 million de dollars (pour atteindre 10 899 million de dollars) ou de 12,05 %. Les autorisations globales pour 2024-2025 sont plus élevées en raison des ajustements salariaux négociés pour tenir compte des augmentations économiques.

Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ont augmenté de 0,086 million de dollars (à 0,776 million de dollars) ou de 12,53 %, car de nouveaux fonds ont été reçus du Secrétariat du Conseil du Trésor pour les ajustements salariaux négociés pour les augmentations économiques.

Dépenses des revenus reportés en vertu de l'alinéa 6(1)g) de la Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Cette autorisation demeure la même (4,5 millions de dollars).

Les recettes du CCHST représentent au moins de 40 % à 55 % de son budget total.

2.2 Analyse des dépenses

Comme le montre le tableau de l'état des autorisations en annexe, les dépenses au T2 ont diminué de 0,264 million de dollars, ou 7,53 % (pour atteindre 3,239 millions de dollars), et les dépenses cumulatives à ce jour ont diminué de 0,438 million de dollars, ou 6,15 %. Au T2, les dépenses nettes de fonctionnement – crédit 25 ont diminué de 0,520 million de dollars, ou 29,02 % (pour atteindre 1,272 million de dollars), et les dépenses cumulatives à ce jour ont diminué de 0,785 million de dollars, ou 22,10 % (pour atteindre 2,766 millions de dollars). Au T2, les dépenses relatives aux régimes d'avantages sociaux des employés – crédit législatif ont augmenté de 0,022 million de dollars, ou 12,53 % (pour atteindre 0,194 million de dollars), et les dépenses cumulatives à ce jour ont augmenté de 0,043 million de dollars, ou 12,53 % (pour atteindre 0,345 million de dollars). Au T2, les dépenses des recettes reportées conformément à l'alinéa 6(1)g) de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* ont augmenté de 0,235 million de dollars, ou 15,25 % (pour atteindre 1,773 million de dollars), et les dépenses cumulatives à ce jour ont augmenté de 0,304 million de dollars, ou 9,42 % (pour atteindre 3,224 millions de dollars).

Comme le montre le tableau des dépenses budgétaires ministérielles par article courant en annexe, la diminution de 0,264 million de dollars des dépenses au T2 et la diminution de 0,438 million de dollars des dépenses cumulatives à ce jour par article courant s'expliquent par les éléments suivants :

- Diminution de 0,046 million de dollars (0,106 million de dollars pour le cumul à ce jour) des dépenses liées au personnel, principalement en raison d'un décalage dans le temps des coûts liés aux avantages sociaux des employés.
- Augmentation de 0,036 million de dollars (0,006 million de dollars pour le cumul à ce jour) des dépenses liées aux transports et aux communications, principalement en raison d'une hausse des frais de connexion Internet (services infonuagiques).
- Diminution de 0,001 million de dollars (0,008 million de dollars pour le cumul à ce jour) des coûts liés aux renseignements en raison du calendrier des dépenses publicitaires.
- Diminution de 0,375 million de dollars (0,507 million de dollars pour le cumul à ce jour) des dépenses liées aux services professionnels et spéciaux, principalement en raison

- de la réaffectation de certaines redevances et de certains coûts de services professionnels, la nature de ces services ayant évolué pour s'aligner plus étroitement sur les locations de logiciels.
- Augmentation de 0,108 million de dollars (0,161 million de dollars pour le cumul à ce jour) des dépenses liées aux locations de logiciels, principalement en raison de la réaffectation de certaines redevances et de certains coûts de services professionnels, la nature de ces services ayant évolué pour s'aligner plus étroitement sur les locations de logiciels.
- Augmentation de 0,009 million de dollars (0,001 million de dollars pour le cumul à ce jour) des coûts de réparation et d'entretien en raison du moment où les dépenses liées au soutien et à l'entretien de l'équipement audiovisuel ont été engagées.
- Augmentation de 0,006 million de dollars (0,014 million de dollars pour le cumul à ce jour) des dépenses liées aux services publics, aux fournitures et aux approvisionnements en raison de l'achat de matériel informatique et de mobilier ergonomique pour le personnel et les installations du CCHST.

Le CCHST surveille attentivement ses dépenses afin de garantir un financement adéquat.

3. Risques et incertitudes

Le CCHST est partiellement financé par le biais d'autorisations de dépenser votées par le Parlement et d'autorisations législatives accordées pour le personnel, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital. Le CCHST est aussi financé en partie par les revenus disponibles tirés de la vente de produits et de services.

La mise en œuvre des programmes et la prestation des services ministériels peuvent être tributaires de nombreux facteurs de risque, tels que les fluctuations économiques, le climat politique, les progrès scientifiques, les priorités gouvernementales, ainsi que les initiatives lancées par les organismes centraux ou à l'échelle de tout le gouvernement.

Le CCHST vend ses produits et services aux milieux de travail et tente de gagner jusqu'à environ 50 % des sommes prévues à son budget grâce à ces ventes. Les produits et les services que nous offrons demeurent néanmoins vulnérables, étant donné les conditions générales du marché en évolution.

4. Changements importants concernant les opérations, le personnel et les programmes

Il n'y a pas eu de changements significatifs concernant le personnel, les opérations ou les programmes au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024-2025.

5. Approbation par les hauts fonctionnaires

Chandra Guilday, CPA
Vice-présidente, finances et
Dirigeante principale des finances

Anne Tennier, ing., CEP EP
Présidente et cheffe de la direction

Hamilton, Canada 29 Novembre 2024

Original signé par :

Annexe

Tableau 2 : État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2024-2025				Exercice 2023-2024		
(en milliers de dollars)	Total disponible pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Montant utilisé au cours du trimestre clos le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Total disponible pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Montant utilisé au cours du trimestre clos le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 25 – Dépenses nettes de fonctionnement	6 320	1 272	2 776	5 234	1 792	3 551
Affectation bloquée du CCHST – Ajustement pour les recettes affectées aux dépenses provenant des mandats du gouverneur général	(697)	0	0	(697)	0	0
Crédit législatif - Régimes d'avantages sociaux	776	194	388	690	172	345
Recettes reportées, conformément à l'alinéa 6(1)g) de la Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.	4 500	1 773	3 528	4 500	1 538	3 224
Autorisations budgétaires totales	10 899	3 239	6 682	9 727	3 503	7 120
Autorisations non budgétaires	0	0	0	0	0	0
Total des autorisations	10 899	3 239	6 682	9 727	3 503	7 120

^{*} Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

Exercice 2024-2025				Exercice 2023-2024			
(en milliers de dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Dépenses effectuées pendant le trimestre se terminant le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Dépenses effectuées pendant le trimestre se terminant le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	
Dépenses :							
Personnel	9 174	2 852	5 676	8 002	2 899	5 782	
Transports et communications	276	87	205	263	51	199	
Renseignements	68	4	7	68	4	15	
Services professionnels et spéciaux	682	68	326	760	443	833	
Locations	647	212	439	504	104	279	
Réparations et entretien	15	6	6	16	(3)	5	
Services publics, matériaux et fournitures	28	10	23	47	5	9	
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0	0	0	0	
Acquisition de machines et de matériel	9	0	0	67	0	0	
Paiements de transfert	0	0	0	0	0	0	
Frais de la dette publique	0	0	0	0	0	0	
Autres subventions et paiements	0	0	0	0	0	0	
Dépenses budgétaires brutes totales	10 899	3 239	6 682	9 727	3 503	7 120	
Moins les revenus affectés aux dépenses :	0	0	0	0	0	0	
Revenus de type 1	0	0	0	0	0	0	
Revenus de type 2	0	0	0	0	0	0	
Total des revenus affectés aux dépenses :	0	0	0	0	0	0	
Total des dépenses budgétaires nettes	10 899	3 239	6 682	9 727	3 503	7 120	

^{*} Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.